

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre communal d'action sociale : CCAS DE CASSIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26130070100024

POSTE COMPTABLE : SGC AUBAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCAS CASSIS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	52
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	53

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	55
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	56
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
B3.1 - Etat des provisions constituées	58
B3.2 - Etalement des provisions	60
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	61
B9 - Etat du personnel	62
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		7 136

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	185,10
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	184,26
3	Dépenses d'équipement brut / population	15,46
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	47,51 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,70 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,39 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-0,45 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	1 443 992,69	1 366 001,08	204 187,33	A1
Investissement	167 686,04	69 860,45 (3)	178 297,21	A2
Fonctionnement	1 276 306,65	1 296 140,63 (4)	25 890,12	A3
				45 724,10

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
I + II	III + IV			
TOTAL des RAR	3 727,86	700,00	B1	-3 027,86
Investissement	3 727,86	700,00	B2	-3 027,86
Fonctionnement	0,00	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	123 167,86
Investissement	A2 + B2	77 443,76
Fonctionnement	A3 + B3	45 724,10

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 727,86
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 027,86
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 700,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		149 506,76	72 063,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 727,86	700,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 80 471,62
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	153 234,62	153 234,62
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 360 870,00	1 315 145,90
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 724,10
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 360 870,00	1 360 870,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 514 104,62	1 514 104,62

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			
		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	72 282,41	1 027,86	57 000,00	57 000,00	58 027,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	137 075,04	0,00	37 265,86	37 265,86	37 265,86
Total des dépenses d'équipement		209 357,45	1 027,86	109 265,86	109 265,86	110 293,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	2 700,00	40 000,00	40 000,00	42 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		40 000,00	2 700,00	40 000,00	40 000,00	42 700,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		249 357,45	3 727,86	149 265,86	149 265,86	152 993,72

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	240,00		240,90	240,90	240,90
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		240,00		240,90	240,90	240,90

TOTAL	249 597,45	3 727,86	149 506,76	149 506,76	153 234,62
-------	------------	----------	------------	------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	153 234,62
--	------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réallouer N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 900,24	0,00	4 063,00	4 063,00	4 063,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	700,00	28 000,00	28 000,00	28 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		33 900,24	700,00	32 063,00	32 063,00	32 763,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		33 900,24	700,00	32 063,00	32 063,00	32 763,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00

TOTAL	71 300,24	700,00	72 063,00	72 063,00	72 763,00
-------	-----------	--------	-----------	-----------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	80 471,62
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	153 234,62
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

39 759,10

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	604 160,00	0,00	647 570,00	647 570,00	647 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	662 000,00	0,00	627 500,00	627 500,00	627 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	37 800,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 303 960,00	0,00	1 314 070,00	1 314 070,00	1 314 070,00
66	Charges financières	2 300,00	0,00	1 750,00	1 750,00	1 750,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		2 550,00	2 550,00	2 550,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 306 760,00	0,00	1 320 870,00	1 320 870,00	1 320 870,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00

TOTAL	1 344 160,00	0,00	1 360 870,00	1 360 870,00	1 360 870,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 360 870,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	45 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	148 600,00	0,00	172 100,00	172 100,00	172 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	569 500,00	0,00	567 800,00	567 800,00	567 800,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	542 929,88	0,00	547 505,00	547 505,00	547 505,00
Total des recettes de gestion courante		1 306 029,88	0,00	1 314 405,00	1 314 405,00	1 314 405,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	12 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 318 029,88	0,00	1 314 905,00	1 314 905,00	1 314 905,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	240,00		240,90	240,90	240,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		240,00		240,90	240,90	240,90

TOTAL	1 318 269,88	0,00	1 315 145,90	1 315 145,90	1 315 145,90
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					45 724,10
---	--	--	--	--	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 360 870,00
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	39 759,10
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	240,90	240,90
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	42 700,00	0,00	42 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	58 027,86	0,00	58 027,86
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	37 265,86	0,00	37 265,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		152 993,72	240,90	153 234,62

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

153 234,62

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	647 570,00		647 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	627 500,00		627 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	39 000,00	0,00	39 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 750,00	0,00	1 750,00
67	Charges spécifiques (9)	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 550,00	40 000,00	42 550,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 320 870,00	40 000,00	1 360 870,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 360 870,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 063,00	0,00	4 063,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 700,00	0,00	28 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		40 000,00	40 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	32 763,00	40 000,00	72 763,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

80 471,62

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

153 234,62

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	27 000,00		27 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	172 100,00		172 100,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	567 800,00		567 800,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	547 505,00	0,00	547 505,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	500,00	240,90	740,90
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 314 905,00	240,90	1 315 145,90

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			45 724,10
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 360 870,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	249 597,45	3 727,86	0,00	149 506,76	149 506,76	0,00	149 506,76	153 234,62
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	72 282,41	1 027,86	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	58 027,86
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	137 075,04	0,00	0,00	37 265,86	37 265,86	0,00	37 265,86	37 265,86
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	209 357,45	1 027,86	0,00	109 265,86	109 265,86	0,00	109 265,86	110 293,72
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 000,00	2 700,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	42 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	40 000,00	2 700,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	42 700,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	249 357,45	3 727,86	0,00	149 265,86	149 265,86	0,00	149 265,86	152 993,72
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	240,00			240,90	240,90		240,90	240,90
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	240,00			240,90	240,90		240,90	240,90

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)							0,00
--	--	--	--	--	--	--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								153 234,62

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	71 300,24	700,00	72 063,00	72 063,00	72 763,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 900,24	0,00	4 063,00	4 063,00	4 063,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	30 000,00	700,00	28 000,00	28 000,00	28 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	33 900,24	700,00	32 063,00	32 063,00	32 763,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	33 900,24	700,00	32 063,00	32 063,00	32 763,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	80 471,62
--	-----------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
Total des recettes d'investissement cumulées					153 234,62

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	249 597,45	3 727,86	0,00	149 506,76	149 506,76	0,00	149 506,76	153 234,62
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2051	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	72 282,41	1 027,86	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	58 027,86
21838	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2185	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
2188	36 282,41	1 027,86		28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	29 527,86
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	137 075,04	0,00	0,00	37 265,86	37 265,86	0,00	37 265,86	37 265,86
2313	137 075,04	0,00		37 265,86	37 265,86	0,00	37 265,86	37 265,86
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	209 357,45	1 027,86	0,00	109 265,86	109 265,86	0,00	109 265,86	110 293,72
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	40 000,00	2 700,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	42 700,00
1641	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
165	30 000,00	2 700,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	32 700,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	40 000,00	2 700,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	42 700,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	249 357,45	3 727,86	0,00	149 265,86	149 265,86	0,00	149 265,86	152 993,72
040	240,00			240,90	240,90		240,90	240,90
Reprise sur autofinancement antérieur	240,00			240,90	240,90		240,90	240,90
13918	240,00			240,90	240,90		240,90	240,90
Autres subventions d'équipement transf.								
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)								
Total des dépenses d'ordre	240,00			240,90	240,90		240,90	240,90

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
018	RSA	71 300,24	700,00	72 063,00	72 063,00	72 763,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 900,24	0,00	4 063,00	4 063,00	4 063,00
10222	FCTVA	3 900,24	0,00	4 063,00	4 063,00	4 063,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	30 000,00	700,00	28 000,00	28 000,00	28 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	700,00	28 000,00	28 000,00	28 700,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		33 900,24	700,00	32 063,00	32 063,00	32 763,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		33 900,24	700,00	32 063,00	32 063,00	32 763,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	500,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		365,00	365,00	365,00
28138	Autres constructions	12 900,00		13 500,00	13 500,00	13 500,00
28158	Autres inst., matériel, util. techniques	920,00		140,00	140,00	140,00
281828	Autres matériels de transport	8 200,00		4 700,00	4 700,00	4 700,00
281838	Autre matériel informatique	1 900,00		5 695,00	5 695,00	5 695,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR-N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
28188	Autres immo. corporelles	8 480,00		9 600,00	9 600,00	9 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		37 400,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (3)	1 344 160,00	0,00	0,00	1 360 870,00	1 360 870,00	0,00	1 360 870,00	1 360 870,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	604 160,00	0,00	0,00	647 570,00	647 570,00	0,00	647 570,00	647 570,00
014	Atténuations de produits	662 000,00	0,00		627 500,00	627 500,00		627 500,00	627 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	37 800,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
		1 303 960,00	0,00	0,00	1 314 070,00	1 314 070,00	0,00	1 314 070,00	1 314 070,00
66	Charges financières	2 300,00	0,00		1 750,00	1 750,00		1 750,00	1 750,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			2 550,00	2 550,00		2 550,00	2 550,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières									
		2 800,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00		6 800,00	6 800,00
Total des dépenses réelles									
		1 306 760,00	0,00	0,00	1 320 870,00	1 320 870,00	0,00	1 320 870,00	1 320 870,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	37 400,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
		37 400,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								1 360 870,00
---	--	--	--	--	--	--	--	--------------

- (1) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 318 269,88	0,00	1 315 145,90	1 315 145,90	1 315 145,90
013	Atténuations de charges (2)	45 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	148 600,00	0,00	172 100,00	172 100,00	172 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	569 500,00	0,00	567 800,00	567 800,00	567 800,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	542 929,88	0,00	547 505,00	547 505,00	547 505,00
Total des recettes de gestion des services		1 306 029,88	0,00	1 314 405,00	1 314 405,00	1 314 405,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	12 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles		1 318 029,88	0,00	1 314 905,00	1 314 905,00	1 314 905,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	240,00		240,90	240,90	240,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		240,00		240,90	240,90	240,90

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					45 724,10
---------------------------------------	--	--	--	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					1 360 870,00
---	--	--	--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 344 160,00	0,00	0,00	1 360 870,00	1 360 870,00	0,00	1 360 870,00	1 360 870,00
011	Charges à caractère général (4)	604 160,00	0,00	0,00	647 570,00	647 570,00	0,00	647 570,00	647 570,00
6041	Achats d'études	3 750,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
6042	Achats de prestations de services	171 600,00	0,00		174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
60611	Eau et assainissement	6 450,00	0,00		13 050,00	13 050,00	0,00	13 050,00	13 050,00
60612	Energie - Electricité	59 000,00	0,00		53 500,00	53 500,00	0,00	53 500,00	53 500,00
60623	Alimentation	540,00	0,00		690,00	690,00	0,00	690,00	690,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 200,00	0,00		1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 200,00	0,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 700,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6132	Locations immobilières	222 400,00	0,00		240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		930,00	930,00	0,00	930,00	930,00
61358	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	75 600,00	0,00		79 200,00	79 200,00	0,00	79 200,00	79 200,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
61551	Entretien matériel roulant	5 700,00	0,00		4 240,00	4 240,00	0,00	4 240,00	4 240,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	250,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00		11 380,00	11 380,00	0,00	11 380,00	11 380,00
6168	Autres primes d'assurance	9 100,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00		310,00	310,00	0,00	310,00	310,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 800,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 220,00	0,00		2 660,00	2 660,00	0,00	2 660,00	2 660,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	9 400,00	0,00		10 300,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	650,00	0,00		660,00	660,00	0,00	660,00	660,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	1 350,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	662 000,00	0,00		627 500,00	627 500,00		627 500,00	627 500,00
6331	Versement mobilité	6 948,21	0,00		6 606,17	6 606,17		6 606,17	6 606,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	341,82	0,00		334,07	334,07		334,07	334,07
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 509,63	0,00		8 255,16	8 255,16		8 255,16	8 255,16
64111	Rémunération principale titulaires	306 156,21	0,00		264 889,15	264 889,15		264 889,15	264 889,15
64112	SFT, indemnité de résidence	5 134,02	0,00		4 716,85	4 716,85		4 716,85	4 716,85
64113	NBI	5 192,40	0,00		4 164,19	4 164,19		4 164,19	4 164,19
64118	Autres indemnités	60 579,30	0,00		62 243,44	62 243,44		62 243,44	62 243,44
64131	Rémunérations	39 027,20	0,00		77 935,55	77 935,55		77 935,55	77 935,55
64132	SFT, indemnité de résidence	389,25	0,00		190,60	190,60		190,60	190,60
64138	Primes et autres indemnités	10 672,81	0,00		3 425,63	3 425,63		3 425,63	3 425,63
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 569,30	0,00		62 597,23	62 597,23		62 597,23	62 597,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	91 868,24	0,00		88 261,79	88 261,79		88 261,79	88 261,79
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	2 058,32	0,00		3 297,97	3 297,97		3 297,97	3 297,97
6455	Cotisations pour assurance du personnel	31 693,49	0,00		22 668,84	22 668,84		22 668,84	22 668,84
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 145,72	0,00		1 265,86	1 265,86		1 265,86	1 265,86
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 178,43	0,00		1 077,05	1 077,05		1 077,05	1 077,05
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 260,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6488	Autres	8 275,65	0,00		13 070,45	13 070,45		13 070,45	13 070,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	37 800,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
65133	Secours d'urgence	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65134	Aides	7 500,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65138	Autres secours	5 600,00	0,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 303 960,00	0,00	0,00	1 314 070,00	1 314 070,00	0,00	1 314 070,00	1 314 070,00
66	Charges financières	2 300,00	0,00		1 750,00	1 750,00		1 750,00	1 750,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	0,00		1 440,00	1 440,00		1 440,00	1 440,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	500,00	0,00		310,00	310,00		310,00	310,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			2 550,00	2 550,00		2 550,00	2 550,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			2 550,00	2 550,00		2 550,00	2 550,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 800,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00		6 800,00	6 800,00
Total des dépenses réelles		1 306 760,00	0,00	0,00	1 320 870,00	1 320 870,00	0,00	1 320 870,00	1 320 870,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	37 400,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	37 400,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		37 400,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	310,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	310,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 318 269,88	0,00	1 315 145,90	1 315 145,90	1 315 145,90
013	Atténuations de charges (3)	45 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	148 600,00	0,00	172 100,00	172 100,00	172 100,00
706888	Autres	148 000,00	0,00	171 500,00	171 500,00	171 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	600,00	0,00	600,00	600,00	600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	569 500,00	0,00	567 800,00	567 800,00	567 800,00
74718	Autres participations Etat	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
74748	Participation autres communes	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
747882	Contribut* pour personnel privé d'emploi	10 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
747888	Autres	0,00	0,00	8 800,00	8 800,00	8 800,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	542 929,88	0,00	547 505,00	547 505,00	547 505,00
752	Revenus des immeubles	499 800,00	0,00	503 100,00	503 100,00	503 100,00
75888	Autres	43 129,88	0,00	44 405,00	44 405,00	44 405,00
Total des recettes de gestion des services						
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	12 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	12 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	240,00	0,00	240,90	240,90	240,90
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	240,00		240,90	240,90	240,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire; budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		240,00		240,90	240,90	240,90

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					150 000,00									
07023690	BANQUE POPULAIRE	21/09/2013		20/09/2014	150 000,00	F		3,600	4,121		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					22 765,87									
ALILOUCHE MUST		02/12/2024	02/12/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BOSCARO NATTEO		04/10/2024	04/10/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BOUCHONNET ARMONIE		30/08/2024	30/08/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BRUGUIERE BECQUET SOPHIE		01/10/2024	01/10/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
DESILE MARINE		08/11/2024	08/11/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
FERRANTE JOSEPH		01/08/2024	01/08/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
GARRIC CELIA		01/01/2025	01/01/2025		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
GIOVANNI POUR POTTIE		22/08/2024	22/08/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171609		01/01/2015	01/01/2015		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171618		01/01/2015	01/01/2015		180,00	F		0,000	-0,000		X	XX	O	A-1
H0171620		01/01/2015	01/01/2015		180,00	F		0,000	-0,000		X	XX	O	A-1
H0171622		01/01/2015	01/01/2015		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171628		01/01/2013	01/01/2013		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171636		13/04/2017	13/04/2017		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171643		07/02/2018	07/02/2018		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171647		30/05/2018	30/05/2018		180,00	F		-0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
H0171655		03/09/2018	03/09/2018		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171659		15/11/2018	15/11/2018		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171662		17/05/2019	17/05/2019		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171663		17/05/2019	17/05/2019		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171668/H0171670		15/10/2019	15/10/2019		100,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171670		01/01/2020	01/01/2020		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171671		24/02/2020	24/02/2020		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171677		13/10/2020	13/10/2020		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171681/H0171800		06/11/2020	06/11/2020		400,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171682		12/03/2021	12/03/2021		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171683		06/04/2021	06/04/2021		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171698		20/07/2021	20/07/2021		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171701/H0171705/H0171708		20/07/2021	20/07/2021		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171702/H0171709/H0171714/H0171719/H0171721		20/07/2021	20/07/2021		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171721		10/03/2022	10/03/2022		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171724		10/02/2022	10/02/2022		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171730		19/04/2022	19/04/2022		250,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171733		19/04/2022	19/04/2022		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171756		21/07/2022	21/07/2022		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171768		15/11/2022	15/11/2022		34,40	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0171769		09/12/2022	09/12/2022		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H0982024/G299403		01/01/2006	01/01/2006		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982005/G299451		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982011		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982012/G299478		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982014/G299448/H982080		24/10/2005	24/10/2005		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982015/G299462		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982023/G299430/H982081		01/01/2006	01/01/2006		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982025		01/01/2006	01/01/2006		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982028/H982032/G299407		01/01/2006	01/01/2006		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982030/G299411		01/01/2006	01/01/2006		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982036/H982039/H171672		01/01/2006	01/01/2006		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982044/H982059/H982061/H982063		01/01/2007	01/01/2007		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982055		01/01/2007	01/01/2007		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
H982089		01/01/2008	01/01/2008		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982091/H982092		01/01/2007	01/01/2007		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982107		01/01/2011	01/01/2011		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982118/H982127		01/01/2013	01/01/2013		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982130		01/08/2013	01/08/2013		130,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982136		01/01/2014	01/01/2014		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982139/H982140		01/01/2020	01/01/2020		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982143/H982144		01/01/2017	01/01/2017		91,47	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982202/G299414/H982078		24/10/2005	24/10/2005		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982208/G299461		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982222/G299445		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982223/H982041		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982244/G299429		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982245/G299476		24/10/2005	24/10/2005		150,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
H982248/G299405/H982090		24/10/2005	24/10/2005		180,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115407		25/09/2023	25/09/2023		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115408		17/10/2023	17/10/2023		300,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115413		22/11/2023	22/11/2023		300,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115414		22/11/2023	22/11/2023		300,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115415		08/02/2024	08/02/2024		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115416		19/02/2024	19/02/2024		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115421		26/03/2024	26/03/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115422		27/03/2024	27/03/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115425		02/04/2024	02/04/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115429		19/03/2024	19/03/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115431		04/04/2024	04/04/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115437		11/04/2024	11/04/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115440		19/04/2024	19/04/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115451		21/05/2024	21/05/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
K0115453		29/05/2024	29/05/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
LEGAIN OKSANA		14/10/2024	14/10/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
MADUREIRA MARQUES		01/12/2024	01/12/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
PEIGNE LAUREEN		25/09/2024	25/09/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
PERIER THOMAS		24/07/2024	24/07/2024		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
PODA GEORGES		01/11/2024	01/11/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SALMI NIDHAL		01/10/2024	01/10/2024		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SAPIKAS RUDY		01/06/2024	01/06/2024		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					172 785,87									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

D1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		40 000,00					10 000,00	1 440,00	0,00	301,81
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		40 000,00					10 000,00	1 440,00	0,00	301,81
07023690		0,00	A-1	40 000,00	3,67	F		4,121	10 000,00	1 440,00	0,00	301,81
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		16 735,87					5 105,00	0,00	0,00	0,00
AULOUCHE MUST		0,00	A-1	350,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BOSCARO NATTEO		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	500,00	0,00	0,00	0,00
BOUCHONNET ARMONIE		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BRUGUIERE BECQUET SOPHIE		0,00	A-1	350,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
DESILE MARINE		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	500,00	0,00	0,00	0,00
FERRANTE JOSEPH		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
GARRIC CELIA		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
GIOVANNI POUR POTTIE		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171609		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171618		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171620		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171622		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171628		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171636		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171643		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
H0171647		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
H0171655		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171659		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171662		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171663		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171668/H0171670		0,00	A-1	100,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171670		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171671		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171677		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171681/H0171800		0,00	A-1	400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171682		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171683		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171698		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171701/H0171705/H0171708		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171702/H0171709/H0171714/H0171719/H017		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171721		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171724		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171730		0,00	A-1	250,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171733		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171756		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171768		0,00	A-1	34,40	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0171769		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H0982024/G299403		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982005/G299451		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982011		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982012/G299478		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982014/G299448/H982080		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982015/G299462		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982023/G299430/H982081		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982025		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982028/H982032/G299407		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982030/G299411		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
H982038/H982039/H171672		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982044/H982059/H982061/H982063		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982055		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982069		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982091/H982092		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982107		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982118/H982127		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982130		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982136		0,00	A-1	130,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982139/H982140		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982143/H982144		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982202/G299414/H982078		0,00	A-1	91,47	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982208/G299461		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982222/G299445		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982223/H982041		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982244/G299429		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982245/G299476		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
H982248/G299405/H982090		0,00	A-1	180,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115407		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115408		0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115413		0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115414		0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115415		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115416		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115421		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	500,00	0,00	0,00	0,00	
K0115422		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	500,00	0,00	0,00	0,00	
K0115425		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	385,00	0,00	0,00	0,00	
K0115429		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	350,00	0,00	0,00	0,00	
K0115431		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	500,00	0,00	0,00	0,00	
K0115437		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
K0115440		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	260,00	0,00	0,00	0,00	

Emprunts et dettes au 01/01/N									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice		
					Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
K0115451		0,00	A-1	0,00	F		0,000	500,00	0,00
K0115453		0,00	A-1	350,00	F		0,000	0,00	0,00
LEGAIN OKSANA		0,00	A-1	500,00	F		0,000	0,00	0,00
MADUREIRA MARQUES		0,00	A-1	350,00	F		0,000	0,00	0,00
PEIGNE LAUREEN		0,00	A-1	0,00	F		0,000	500,00	0,00
PERIER THOMAS		0,00	A-1	0,00	F		0,000	260,00	0,00
PODA GEORGES		0,00	A-1	350,00	F		0,000	0,00	0,00
SALMI NIDHAL		0,00	A-1	0,00	F		0,000	350,00	0,00
SAPIKAS RUDY		0,00	A-1	200,00	F		0,000	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
Total général		0,00		56 735,87				15 105,00	0,00
									301,81

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	88	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	56 735,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

D1.3 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issués des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		16-12-2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Allocations de compensation d'investissement	1	16/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles	10	16/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles	5	16/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques	5	16/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques	10	16/12/2021
L	Concessions et droits similaires	2	16/12/2021
L	Documents d'urbanisme	10	16/12/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	16/12/2021
L	Frais d'études	5	16/12/2021
L	Frais d'insertion	5	16/12/2021
L	Immeubles de rapport	20	16/12/2021
L	Installations de voiries	7	16/12/2021
L	Matériel de chauffage	10	16/12/2021
L	Matériel de téléphonie	3	16/12/2021
L	Matériel informatique	7	16/12/2021
L	Matériel informatique scolaire	3	16/12/2021
L	Matériels de bureaux et mobiliers	25	16/12/2021
L	Matériels de bureaux et mobiliers	10	16/12/2021
L	Matériels de bureaux et mobiliers scolaires	10	16/12/2021
L	Matériels de bureaux et mobiliers scolaires	25	16/12/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	16/12/2021
L	Terrains de gisement	20	16/12/2021
L	Véhicule et mat de transport	7	16/12/2021

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N				B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	2 550,00		18 000,00	20 550,00	0,00	20 550,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques						
Indemnités	2 550,00		18 000,00	20 550,00	0,00	20 550,00
Indemnités	0,00	30/03/2016	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Créances douteuses	0,00	07/04/2017	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Créances douteuses	0,00	06/12/2022	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Dépréciations (3)	2 550,00	04/04/2025	0,00	2 550,00	0,00	2 550,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	2 550,00		18 000,00	20 550,00	0,00	20 550,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS -	2 550,00		18 000,00	20 550,00	0,00	20 550,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES				B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
65748	Association	Actions sociales en faveur du personnel	Association COMITE DES OEUVRES SOCIALES	Association	7 000,00
65748	Association	Médiation et intervention sociale	Association ASSOC DE MEDIATION ET D'INTERVENTION SOCIALE ET SOLIDA	Association	5 000,00
					2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	1,00	10,00	5,00	0,00
Adjoint Administratif Ppal de 1er classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00
Adjoint Administratif Ppal de 2 class	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif territorial	C	3,00	1,00	4,00	1,00	0,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Rédacteur Ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,00	8,00	5,00	1,00
Adjoint Technique Ppal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00
Adjoint Technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint technique Ppal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistante socio-Educatif	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		19,00	1,00	20,00	11,00	2,00	13,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			
			IV
			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	
			Indice (8)	Euros
Agents occupant un emploi permanent (6)				
Adjoint Technique territorial		TECH		0,00
Assistant socio-éducatif		S		0,00
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00
				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un titulaire.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 10 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial concerné rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
333-1 : 333-3 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	80 471,62	80 471,62
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 027,86	-3 027,86
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	77 443,76	77 443,76

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	77 443,76	77 443,76
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	77 443,76	77 443,76

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	10 240,90	10 240,90
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	44 063,00	44 063,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	33 822,10	33 822,10

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		10 240,90	10 240,90
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 000,00	10 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	10 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		240,90	240,90
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	240,90	240,90

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		44 063,00	III 44 063,00
Ressources propres externes de l'année (a)		4 063,00	4 063,00
10222	FCTVA	4 063,00	4 063,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		40 000,00	40 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	365,00	365,00
281318	Autres bâtiments publics	13 500,00	13 500,00
28138	Autres constructions	140,00	140,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 700,00	4 700,00
281828	Autres matériels de transport	5 695,00	5 695,00
281838	Autre matériel informatique	6 000,00	6 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 600,00	9 600,00
28188	Autres immo. corporelles		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28 mars 2025



Présenté par Le Présidente (1),

A Cassis, le 07/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Cassis, le 07/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

CHAIX Pascal	
CURNIER Sylvie	
DUMAINE Sabine	<i>lance</i>
FOISSY Claude	
LABI-MALAKIAN Stéphanie	<i>[Signature]</i>
LAFAYSSE Aline	<i>de la Roche</i>
MAS-FRAISSINET Bertrand	
MILON Danielle	<i>[Signature]</i>
ROUX François	
SLAMA Martine	<i>[Signature]</i>
VAUTRIN Muriel	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par Le Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Cassis, le 07/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

